



Association Amicale des Locataires
du 3 rue Henri Ribière 75019 PARIS
Association régie par la loi de 1091 – NRA W751237451

mèl : aadloc@free.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION AVEC PARIS-HABITAT

MERCREDI 22 FÉVRIER 2017



Comme convenu, nous avons rencontré ce mercredi 22 février les responsables de l'antenne locale de Paris-Habitat afin d'avancer sur les questions que nous lui avons posées au début du mois. Voici le compte rendu.

Mais auparavant, nous souhaitons procéder à une mise au point :

Nous avons pris connaissance de la circulaire de l'amicale Ribière3. Nous ne pouvons que nous réjouir du fait qu'elle ait repris une bonne partie de nos préoccupations.

En revanche, quoi qu'elle en dise, JAMAIS elle ne s'est penchée sur la vérification des charges, pas plus qu'elle n'a récupéré le moindre centime pour l'eau, ou le chauffage, ces questions étant encore en suspens, à l'initiative personnelle d'un locataire. Il s'agit d'un mensonge délibéré et d'une tentative de s'approprier le temps et le travail d'autrui. C'est d'ailleurs en grande partie à cause de cette inertie complète que notre association a vu le jour, afin de pallier au manque.

En second lieu, lorsqu'on demande à consulter les justificatifs des charges, peu importe si on le fait à titre individuel ou d'association. Le recours à la CNL n'est d'aucune utilité. Elle a été consultée une seule fois pour l'immeuble, sans jamais que Monsieur Ballerini, responsable, ne daigne répondre, malgré les relances. Il faut savoir enfin que la CNL est l'annexe d'un parti politique en décomposition qui cherche à se financer par des cotisations.

Cela devait être dit, c'est fait.

Donc, lors de cette réunion, ont été évoqués les points suivants :

Gardiennage : Nous soutenons que le fait de laisser la loge sans gardien même pour des petites absences ou des courts congés est contraire à la législation en vigueur. Monsieur Marty va à nouveau vérifier les règles applicables.

Espaces verts : Nous rappelons que dans la mesure où les espaces verts se trouvent en fait privatisés, aucune charge ne peut être réclamée aux locataires à ce titre. Monsieur Marty doit vérifier les termes de la convention signée.

Parties communes : Paris-Habitat nous a devancés et a d'ores et déjà prévu un vaste plan de réhabilitation, qui concerne tant les couloirs, paliers, que les vide-ordures. Bien entendu il y aura lieu de respecter un ordre logique dans la chronologie des travaux. Un état des lieux général doit être effectué auparavant, certaines huisseries des gaines techniques pouvant nécessiter un remplacement.

Ce grand chantier comprendra d'une part la remise en état des gaines des vide-ordures et d'autre part la réfection des peintures des paliers et escaliers. Il était temps !

Ce dernier point sera confié à un chantier d'insertion, encadré par des professionnels expérimentés. La date de son démarrage doit nous être communiquée incessamment.

Entretien : Nous avons demandé qu'un nettoyage succinct des halls et cabines d'ascenseurs soit effectué les samedis et dimanches. Cette question doit être étudiée.

Ascenseurs : Nous avons demandé une plus grande exigence dans leur entretien. Il n'est pas tolérable que les portes brinquebalent bruyamment, pas plus que de voir des spots en panne ou pendant au bout de fils, ou des plafonds souillés. Nous avons suggéré que lorsqu'un technicien intervient sur un appareil pour un problème précis, on lui indique de contrôler visuellement l'état de tous et rapporte à l'entreprise tout défaut éventuel.

Caves : Nous avons demandé que Paris-Habitat agisse auprès des locataires concernés pour que les caves dont les contenus débordent dans le couloir soient vidées ou rangées. Il n'y a aucune raison que ce débarras soit effectué aux frais de tous.

Plafonds 18ème étage : Cette question sera vue avec les locataires concernés.

VMC : Un technicien doit intervenir chez les personnes ayant signalé un dysfonctionnement. En cas de nécessité, il faut signaler le problème au gardien.

Porte du local à vélos : Il est avéré que cette porte permet des accès indésirables à l'immeuble depuis l'extérieur. Nous avons indiqué que nous sommes d'avis de la condamner. Monsieur Marty doit mener une étude d'impact.

Petites réparations : Nous avons exprimé notre souhait de voir les petites réparations réalisées très rapidement. La baguette d'encadrement de la porte de l'immeuble est tombée depuis des mois sans que quiconque semble s'en soucier. La porte de l'escalier donnant dans le hall d'entrée a vu sa serrure vandalisée. Il a fallu 2 mois rien que pour établir un bon de commande de réparation. Il faudra ensuite attendre le délai d'intervention de l'entreprise. Ces procédures sont trop longues.

Des tuyaux de climatisation pendent depuis les terrasses des commerces côté cour, depuis des mois. Il convient que leur propriétaire procède à leur remise en place.

Sécurité : nous sommes conscients qu'un grand nombre de ces soucis proviennent du comportement même de certains occupants. Ce n'est certainement pas un coup de vent qui a arraché la serrure de l'escalier. Nous avons demandé que soit envisagée la pose de caméras de surveillance à certains points névralgiques. Paris-Habitat semble peu enclin à le faire, mais néanmoins la question va être une nouvelle fois posée.

SFR : a procédé à l'installation d'une connexion internet dans un logement en perçant des murs sans autorisation pour poser un câble coaxial, alors que l'immeuble est fibré et c'est ce même SFR qui est l'opérateur d'immeuble. Il faut rappeler à SFR que si, pour quelque raison que ce soit, un PTO manque dans un logement, il lui appartient de procéder à son remplacement conformément à la convention signée et qu'elle doit s'interdire tout bricolage.

Affichage : Nous disposerons d'une vitrine d'affichage très rapidement.